

DECISION

N° 2024/143/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec l'association « **A'ryth me** » – 78 h bis Rive droite de la Somme – 80100 Abbeville – Représentée par Christophe Leroy pour un concert prévu le samedi 22 juin 2024 de 21h00 à 00h30 dans le parc du château, à l'occasion de la fête de la Musique et du feu de la St Jean.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec l'association « **A'ryth me** » – 78 h bis Rive droite de la Somme – 80100 Abbeville – Représentée par Christophe Leroy pour un concert prévu le samedi 22 juin 2024 de 21h00 à 00h30 dans le parc du château, à l'occasion de la fête de la Musique et du feu de la St Jean.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1200.00€ TTC.
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le repas et les boissons des musiciens
- Les droits d'auteurs
- La sonorisation
- Le régisseur son

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le trente mai deux mille vingt-quatre.

Le Maire de la Ville d'EU,


Michel BARBIER

